

Instruction du 11 octobre 2014 relative à la conduite à tenir au regard du risque EBOLA sur le territoire national

11/10/2014

Cette instruction signée du ministre de l'intérieur et de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, fait un rappel sur la maladie à virus Ebola (durée d'incubation ; les symptômes ; la transmission). Elle précise la conduite à tenir par les services de l'Etat face à un cas suspect. Sont annexées à cette instruction une notice explicative ainsi qu'une « fiche reflexe » lors de la détection d'un cas suspect.

Consulter ici l'instruction du 11 octobre 2014 relative à la conduite à tenir au regard du risque EBOLA sur le territoire national